



Formation

«Les incontournables du droit du travail dans le secteur sanitaire et social et La Convention collective du 15 mars 1966»

Module n° 1

Les règles incontournables du secteur sanitaire et social et panorama des principales dispositions de la convention collective nationale du 15 mars 1966

11 janvier 2021
9h-12h30

12 janvier 2021
9h-12h30

18 janvier 2021
9h-12h30

19 janvier 2021
9h-12h30

Module n° 2

Maîtriser les règles relatives au temps de travail dans le secteur sanitaire et social

08 février 2021
9h-12h30

09 février 2021
9h-12h30

- **LIEU:** En visio conférence
- **BENEFICIAIRES:** Dirigeants, directeurs, responsables administratifs et financiers, responsables ressources humaines, gestionnaires des payes.
- **PRÉREQUIS :** Une connaissance de base du droit du travail ou une expérience pratique des ressources humaines est un plus.
- **MODALITES DE SUIVI :** Feuille de présence , Fiche d'évaluation
- **MOYENS PEDAGOGIQUES :** Envoi d'un support écrit à chaque participant

Les incontournables du droit du travail dans le secteur sanitaire et social – CCN du 15 mars 1966

OBJECTIFS :

En votre qualité d'employeur du secteur sanitaire et social, vous devez être en mesure d'identifier les points de vigilance utiles et nécessaires à la gestion quotidienne de vos salariés, en lien avec les spécificités de votre environnement conventionnel.

L'objectif de cette formation est donc que chaque participant maîtrise les règles juridiques incontournables du secteur sanitaire et social et de la CCN du 15 mars 1966, pour déterminer les pratiques adaptées à mettre en œuvre au sein de votre entreprise/association, et éviter les faux pas.

DEROULEMENT :

Cette formation consistera en une présentation détaillée des différentes dispositions de la CCN du 15 mars 1966 et des accords de branche du secteur sanitaire et social, sur la base d'un support écrit préparé par les intervenantes.

La fin de chaque séance sera consacrée à une série de questions / réponses en lien avec le thème de formation abordé.

PLAN D'INTERVENTION :

Cf plan d'intervention en annexe

INTERVENANTS :

La formation est dispensée par deux avocats et une juriste appartenant au département social du Cabinet TEN FRANCE (activité conseil), Maître Aude THOUVENIN, Maître Sophie LAVRARD et Adeline GORSE.

CLOTURE DE LA FORMATION

Seront remis à chaque participant :

- un support de formation,
- la feuille de présence signée par chaque participant et les intervenantes,
- une attestation individuelle de formation,
- une fiche d'évaluation sur la formation.

PIECES JOINTES

**BULLETIN D'INSCRIPTION (à nous retourner avant le
24 décembre 2020)**

PLAN D'INTERVENTION

Module n° 1 : Les règles incontournables du secteur sanitaire et social - panorama des principales dispositions de la convention collective nationale du 15 mars 1966 - 4 demi-journées

I. SENSIBILISATION AUX REGLES JURIDIQUES ESSENTIELLES DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Quelques grands principes du droit du travail à connaître

- Par l'effet de la loi
- Par l'effet de la jurisprudence

Les différentes sources en droit du travail et la hiérarchie des normes

- De nombreuses sources de droit
- La hiérarchie des normes
- L'articulation entre accord de branche et accord d'entreprise

Extension, agrément, des exigences spécifiques du secteur sanitaire et social

Contexte d'application de la CCN 66

- Le champ d'application de la CCN 66
- Particularités liées à l'application de la CCN 66
- Les accords de branche

II. REVUE DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CCN '66 A RETENIR

Exercice du droit syndical et instances représentatives du personnel

- Le contrat de travail
- Le recrutement et l'embauche
- La vie du contrat
- La rupture du contrat de travail et ses conséquences

Les principales annexes de la CCN 66

Les accords UNIFED

III. ECHANGES ET CONCLUSION

Module n° 2 : Maitriser les regles relatives au temps de travail dans le secteur sanitaire et social - Deux demi-journées

I. LES GRANDS PRINCIPES DE LA DUREE DU TRAVAIL

Les temps de travail

- Le temps de travail effectif
- Les temps de pause
- Le temps d'habillage
- Le temps de trajet
- Les durées maximales de travail : hebdomadaire et quotidienne ; la notion d'amplitude
- Le travail de nuit
- Les heures supplémentaires et complémentaires
- Le travail des jours fériés

Les temps de repos

- Le repos hebdomadaire
- Le repos quotidien
- La journée de solidarité
- Les congés payés
- Les congés pour ancienneté
- Les congés trimestriels

II. FOCUS SUR L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

L'annualisation en heures

- A temps complet
- A temps partiel
- La gestion des absences

L'annualisation en jours

- Le forfait annuel en jours
- La gestion des absences

III. ECHANGES ET CONCLUSION



TEN FRANCE